



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT
M.M. Frank ALEXIS, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Sophie LAUX-ROBERT
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
Mme Jocelyne PY a donné procuration à M. Josian RIBES
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Jean-Claude PINTEGNE
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL

Absent : M. François BONHOMME

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 13+6 proc.
Votants : 19

Date convocation
06/07/2023
Date d'affichage
06/07/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 11/07/2023

Le Maire,
Josian RIBES

Objet : Création d'un service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 11-14 ans

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les adolescents âgés de 11 ans et plus ne trouvent plus leur place au sein de l'ALSH tel qu'il est conçu actuellement ce qui est confirmé par la baisse constante des effectifs des jeunes de cet âge. Certains jeunes Montbazinois, en errance dans le village, commettent des actes d'incivilité et ont des conduites à risque. D'autres sont isolés au domicile et ne partagent pas d'activités avec leurs pairs sur les temps périscolaires.

Face à ce constat, il est proposé de mettre en place un mode d'accueil adapté aux souhaits et aux besoins des 11-14 ans, via la création un club des ados s'inscrivant dans la continuité de l'ALSH.

Il est proposé dans ce cadre d'ouvrir cet accueil, pendant les vacances scolaires, à compter du 10 juillet. Un encadrement spécifique sera assuré par un animateur, et des activités adaptées seront proposées ainsi que l'organisation d'un séjour réservé aux 11-14 ans. Une salle de l'école primaire sera mise à disposition pour l'accueil de cette nouvelle activité.

La tarification proposée aux parents pour ce nouveau service sera identique à celle de l'ALSH existant, assortie d'une inscription à la journée.

Afin de travailler en collaboration avec ces jeunes adolescents, un animateur sera détaché de l'accueil de loisirs périscolaire et se rendra au collège de Poussan une fois par semaine. Il y rencontrera les jeunes ainsi que les animateurs des autres villages qui le fréquentent déjà.

Monsieur le Maire ajoute que cette action figure par ailleurs dans la Convention Territoriale Globale 2022-2026, conclue entre la commune de Montbazin et la CAF de L'Hérault.

Accusé de réception en préfecture
N° 34560 MONTBAZIN 2023-04-01
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les 11-14 ans selon les modalités présentées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230712-2023-DELIB-48-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023